

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 27 Mai 2014

Présents : MM. Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Cécile DASCOTTE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE

JP. CULEM, Directeur général

Excusés : Patrick PIERART, Sylvie MURATORE

Absents : Lino RIZZO, Jean-François HUBERT

La séance publique est ouverte à 18 H 30

I. SEANCE PUBLIQUE

1) Communications de Monsieur le Bourgmestre

Entend les communications de Monsieur le Bourgmestre

* Monsieur le Bourgmestre propose l'ajout d'un point – Constitution de partie civile
Monsieur le Bourgmestre explique que la Commune a été victime de 3 vols de véhicules avec des dégradations qui constituent incontestablement un dommage indemnisable et qu'il est opportun, faute d'information dans les services judiciaires de se constituer partie civile et de désigner un conseil et ce, dans un souci de gain de temps avant les vacances judiciaires.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que l'ajout d'un tel point requiert l'unanimité positive du conseil communal.

Un vote intervient sur l'ajout de ce point. Ce point est adopté par 20 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Michaël

CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et 3 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lionel PISTONE).

Monsieur le Bourgmestre constate les 3 abstentions et ce point n'est donc pas ajouté à l'ordre du jour du Conseil Communal.

* Le Conseil Communal respecte quelques instants de silence à l'occasion des décès des mères de Monsieur L. LEFEBVRE et F. ITALIANO ainsi qu'en signe de respect pour les victimes de l'attentat du musée juif à Bruxelles.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 29 avril 2014

Par 19 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Fanny GODART, Nancy PIERROT,) et 4 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE) approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 29 avril 2014

3) Convention MONS 2015 – Adoption

A l'unanimité, décide d'adopter la convention de mise à disposition de la propriété de l'immeuble Rue Wilson parcelle cadastrale 221, 1^{ère} division, section A N° 370/02 D dite « Maison Van Gogh » et la construction qui la jouxte parcelle cadastrale 372.

Cette mise à disposition court dès le 15 Avril 2014 jusqu'au 31 Décembre 2015.

4) Assemblée générale IMIO - Approbation de l'ordre du jour

Prend connaissance de la date de l'assemblée générale de IMIO fixée au 05 Juin 2014 et à l'unanimité, approuve l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes 2013
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes
6. Nomination de l'administrateur représentant les intercommunales au sein d'IMIO.

5) Assemblée générale ORES Assets - Approbation de l'ordre du jour

Prend connaissance de la date de l'assemblée générale de ORES Assets fixée au 26 Juin 2014 et à l'unanimité approuve l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ;
2. Présentation du rapport du réviseur ;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et de l'affectation du résultat ;
4. Décharge aux administrateurs pour l'année 2013 ;
5. Décharge aux réviseurs pour l'année 2013 ;
6. Rapport annuel 2013 ;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés ;
8. Rémunération des mandats en ORES Assets ;
9. Nominations statutaires.

6) Marché de services –auteur de projet : logement de transit sis Pavé de Warquignies n°75

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le cahier spécial des charges N° 2014011 et le montant estimé du marché "Mission d'architecture Logement de transit Warquignies", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 13.223,14 € hors TVA ou 16.000,00 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. Ce crédit sera inscrit au budget lors de la prochaine modification budgétaire..

ARTICLE 4. Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

7) Maison de la Laïcité – Compte 2013

Prend connaissance du Compte 2013 de la Maison de la Laïcité, lequel se solde par un déficit de 5.286,00€ et une intervention communale versée de 11.953,00€.

	Recettes	Dépenses	Solde
Maison de la Laïcité	44.856,00€	50.142,00€	-5.286,00€

8) Temple protestant de Grand Wasmes – Compte 2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2013 du Temple protestant de Grand Wasmes, lequel présente un déficit de 3,22€ avec une intervention communale versée de 7.214,84€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Temple de Grand Wasmes	9.419,75€	9.422,97€	-3,22€

9) Temple protestant de Petit Wasmes – Compte 2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2013 du Temple protestant de Petit Wasmes, lequel présente un déficit de 57,20€ avec une intervention communale versée de 27.744,79€

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Temple de Petit Wasmes	67.207,36€	67.264,56€	-57,20€

10) Temple protestant de Pâturages – Compte 2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2013 du Temple protestant de Pâturages, lequel présente un solde nul avec une intervention communale versée de 12.444,00€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Temple de Pâturages	16.437,00€	16.437,00€	0,00€

11) Fabrique d'église Notre-Dame Auxiliatrice – Compte 2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2013 de la Fabrique d'église Notre-Dame Auxiliatrice, lequel se solde par un excédent de 3.295,32€ avec une intervention communale versée de 32.359,76€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Notre-Dame Auxiliatrice	42.810,83€	39.515,51€	3.295,32€

12) Fabrique d'église Notre-Dame de Wasmes – Compte 2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2013 de la Fabrique d'église Notre-Dame de Wasmes, lequel se solde par un excédent de 9.490,98€ avec une intervention communale versée de 31.727,06€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Notre-Dame de Wasmes	49.409,81€	39.918,83€	9.490,98€

13) Fabrique d'église Saint-Michel – Compte 2013 – Avis

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le Compte 2013 de la Fabrique d'église Saint-Michel, lequel se solde par un déficit de 1.121,93€ avec une intervention communale versée de 35.444,98€.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Saint-Michel	40.340,37€	41.462,30€	-1.121,93€

14) CAS – Modification budgétaire n°1/2014 – Services ordinaire et extraordinaire –
Approbation

A l'unanimité,

ARTICLE 1 : Approuve le service ordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2014 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
D'après précédente modification :	8.978.326,85	8.978.326,85	0,00
Augmentation de crédits :	11.989,37	11.989,37	0,00
Diminution de crédits :	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat :	8.990.316,22	8.990.316,22	0,00

ARTICLE 2 : Approuve le service extraordinaire de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2014 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
D'après précédente modification :	569.492,82	548.200,00	21.292,82
Augmentation de crédits :	167.100,00	167.100,00	0,00
Diminution de crédits :	0,00	0,00	0,00

Nouveau résultat :	736.592,82	715.300,00	21.292,82
--------------------	------------	------------	-----------

15) Ouverture de deux demi-classes maternelles, à l'école A. Busieau et à l'école A. Libiez
AU 04/05/2014

En application du décret du 13 juillet 1998 (création d'une classe dite « d'été »)

□ Ouverture d'une demi-classe maternelle (école Alfred Busieau)

En raison du nombre d'élèves, décide à l'unanimité, l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école Alfred Busieau – rue de Petit-Wasmes 22a, et ce à partir du 07.05.2014.

□ Ouverture d'une demi-classe maternelle (école Albert Libiez)

En raison du nombre d'élèves, décide à l'unanimité, l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école Albert Libiez – rue Albert Libiez 57, et ce à partir du 07.05.2014.

16) Questions orales

Entend la question orale de Madame C. DASCOTTE relative au droit de regard des conseillers communaux. « Dans quel délai allez-vous vous mettre en conformité avec le code de la démocratie locale, respecter la loi pour donner des effets juridiques à vos décisions ?

Et par ailleurs dans le même ordre d'idées, quand allez-vous présenter au vote du conseil communal son règlement d'ordre intérieur, en chantier depuis les élections communales d'octobre 2012 ? »

Monsieur le Bourgmestre répond que le Code de la Démocratie locale sera respecté et que le règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal sera proposé au Conseil lors de sa prochaine séance.

Entend la question orale de Madame MM. DOMINGUEZ concernant le maintien ou pas la ducasse de Petit Wasmes.

Monsieur le Bourgmestre répond que l'an dernier, seuls trois métiers forains étaient présents à savoir une pêche aux canards, le Circus et une friterie. Depuis 2009, les emplacements sont pourtant gratuits ! De même, l'organisatrice de la brocante renonce car les deux dernières années, elle a essuyé des pertes. L'absence de café à Petit Wasmes n'arrange pas la situation. Force est de constater que même le feu d'artifices et le concert n'attirent plus de monde.

Madame MM. DOMINGUEZ s'interroge sur les problèmes de sécurité. Monsieur le Bourgmestre répond que les forains affirment que la sécurité est optimale, notamment lors de la kermesse de la Pentecôte. Cette année-ci, l'ensemble des gardiens de la paix sera présent. Il y aura en permanence 4 ou 6 policiers et 1 maître-chien. Les terrasses seront tracées au sol, les verres seront en plastique et la consommation de cannettes sera interdite.

Madame MM. DOMINGUEZ relève qu'à Petit Wasmes la même sécurité n'était pas présente.
Monsieur le Bourgmestre rappelle que les forains ne gagnent pas leur vie lors de cette kermesse.

Madame MM. DOMINGUEZ se demande si on ne pourrait pas ajouter des jeux pour les enfants et des animations afin de rendre la ducasse plus vivante.

Monsieur L. LEFEBVRE constate que les gens ne se déplacent plus à cette manifestation et Monsieur le Bourgmestre relève que l'on a essayé de mettre sur pied un comité en distribuant 2500 folders dans le quartier et qu'aucune réponse n'est parvenue, l'année dernière.

Monsieur F. COLLETTE rappelle que l'on a lancé beaucoup de choses et qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Monsieur K. MARIAGE constate que l'on veut des manifestations et qu'ensuite on critique les dépenses.

Madame F. ITALIANO ajoute que les feux d'artifices coûtent très chers.

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 19 H 00
Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 19 H 15

Le Directeur Général,

J-P.CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO